

ni l'endroit précis, il n'aurait pas eu besoin de s'en rapporter à ses souvenirs et il n'aurait pas défiguré le nom du propriétaire ¹.

2. « C'est encore, continue Artaud ², à M. le baron Rambaud, ancien maire de Lyon, que l'on doit l'achat de ce pavé ». Il néglige modestement de dire que la chose fut faite à son instigation, mais nous n'en douterions point, même si le dossier des archives municipales ³ ne nous révélait qu'il y eut un rôle. L'acquisition est en projet dès 1820, quelques mois après celle de la mosaïque Cassaire. Le 22 septembre, Artaud informe Évesque, adjoint au maire, que le propriétaire de la mosaïque de Sainte-Colombe, M. Revel, fabricant, « rue Puits-Gaillot, à côté de M. Philippon, au 2^e », demande un modèle de compromis ; il y serait stipulé que l'enlèvement n'aurait lieu qu'après la Saint-Jean, par conséquent en 1821 ; que le propriétaire s'engagerait à faire déblayer lui-même et à fournir, pendant toute l'opération, les abris, planches ou toiles. Le 23, nouvelle lettre à Évesque pour lui envoyer le devis estimatif des marbriers qui feraient l'enlèvement et la repose. Mais les pourparlers n'aboutirent que l'année suivante. Le 30 mars 1821, entre le maire de Lyon, baron Rambaud, et Louis Revel, rue de l'Enfant-qui-pisse, n^o 11, propriétaire d'un domaine à Sainte-Colombe-lès-Vienne, il est convenu que celui-ci cède, pour la somme de 1.500 francs, la mosaïque située dans sa vigne et représentant le combat de l'Amour et du dieu Pan ; le propriétaire fera déblayer lui-même ; si la mosaïque ne semble pas en état d'être enlevée, restaurée et transportée au musée, question dont le maire sera seul juge, la Ville ne payera que les frais du déblayage et du remblayage, évalués à l'amiable ou par experts ; si elle est jugée acceptable, elle sera dès ce moment au compte et aux risques de la Ville. Selon le désir déjà connu de Revel, l'enlèvement n'eut lieu qu'après la Saint-Jean.

C'était l'époque où Belloni restaurait à Paris, dans ses ateliers, la mosaïque Cassaire. Quoiqu'en dise Comarmond ⁴, qui, nous l'avons vu, intervint le cas de cette mosaïque et celui de la mosaïque Michoud, la seconde

1. *Description*, p. 686 : « Autant que nos souvenirs peuvent nous le rappeler, c'est en 1803, dans une vigne appartenant à M. Micoud, qu'elle a été trouvée ».

2. 1835, p. 63.

3. Série R²a.

4. *Description...*, p. 690.